Conseil communal d'Avenches

Commission technique Réfection du stand de tir d'Oleyres

Préavis municipal No 110/2026

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission technique s'est réunie le mardi 27 janvier 2026 à 19h à la salle Henri Guisan de L'Hôtel de Ville à Avenches. Elle était composée de Mesdames Sonia Müller et Daisy Muñoz-Küpfer et de Messieurs Jean François Blum, Patrick Gutschi et Willy Eymann, Rapporteur.

Remerciements

Cet objet a été présenté à ladite Commission lors de la séance précitée par Monsieur Pascal Buache Municipal que nous remercions pour la présentation du projet et toutes les informations et précisions apportées

Introduction

Implanté en milieu rural, le stand de tir d'Oleyres bénéficie d'un environnement naturel calme, apprécié aussi bien par les sociétés locales que par les particuliers. Favorable à la détente et aux activités de plein air, il constitue un lieu privilégié pour les rencontres, les manifestations sportives et les moments de convivialité.

Cependant, en dépit de ces atouts, le site présente aujourd'hui des signes manifestes de vétusté. Les installations intérieures sont devenues obsolètes, ce qui restreint son utilisation et ses fonctionnalités. Les aménagements extérieurs demeurent limités et pourraient être développés afin de mieux répondre aux attentes du public. Par ailleurs, l'absence d'isolation du bâtiment ne permet actuellement son utilisation qu'en période estivale.

En 2025, il a été réservé une cinquantaine de fois entre mai et octobre.

Exposé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit en vue de la réalisation d'un projet de rénovation du stand de tir d'Oleyres. Cette intervention vise à moderniser les infrastructures existantes, à encourager une utilisation et une mise en location tout au long de l'année grâce à un assainissement énergétique, ainsi qu'à accroître l'attractivité et la polyvalence du site. Le projet prévoit en outre des aménagements extérieurs destinés à mettre en valeur les

espaces, à renforcer la convivialité et à inscrire l'ensemble dans une démarche de gestion durable du patrimoine communal.
Les travaux prévoient un assainissement énergétique ciblé par l'intérieur, permettant une utilisation hivernale de la salle tout en limitant les interventions lourdes. Les fenêtres seront remplacées, l'éclairage modernisé par des luminaires LED et les espaces intérieurs réorganisés afin d'améliorer la fonctionnalité, l'accessibilité et le confort des usagers. La cuisine et le mobilier seront entièrement renouvelés.
Ces adaptations entraîneront une réduction de la capacité d'accueil de 60 à environ 45-50 personnes.
Les aménagements extérieurs comprennent la réhabilitation de la piste de pétanque, la création d'un espace de grillades et de pique-nique, l'installation d'un store toile ainsi que la remise en état des façades. Une arborisation avec des essences indigènes est prévue afin de favoriser la biodiversité et l'intégration paysagère du site.
Le coût total du projet s'élève à CHF 296'250. – TTC. Le financement est prévu par le recours à l'emprunt, dans le cadre du plafond d'endettement communal. Les travaux pourront débuter après l'octroi du crédit et l'obtention des autorisations nécessaires.
Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, tant sur les plans environnemental, social qu'économique, en valorisant un équipement communal existant et en répondant aux attentes concrètes de la population.
La commission technique constate avec les taux de fréquentation obtenue par le conseiller municipale que ce lieu pourrait attirer davantage de personne en toute saison grâce à sa mise à niveau.

Conclusion

Après délibération et au regard des éléments exposés ci-dessus, les membres de la CT, à l'unanimité, apportent leur soutien au projet de réfection du stand de tir d'Oleyres et proposent au Conseil communal de statuer comme suit :
Décisions :

1. **D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du stand de tir d'Oleyres pour un montant de CHF 296'250.–.**

2. **D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 296'250. – par le recours à l'emprunt, dans les limites du plafond d'endettement en vigueur.**

Avenches, le 02 Février 2026
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos

salutations les meilleures

Au nom de la commission technique:

Willy Eymann, rapporteur

.